



28 MARS 2019

# COMITÉ SYNDICAL



## 1 - COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE

Les membres du Comité Syndical sont invités à faire d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Comité du 21 février dernier qui a été adressé par courrier le 18 MARS dernier avec la convocation et la note de synthèse.

**Aucune observation n'est faite.**

## 2 – PASSAGE AUX EXTENSIONS DE CONSIGNE DE TRI PLASTIQUE

Au regard de l'échéance fixée par la loi TEPCV sur la généralisation de l'extension des consignes de tri plastique d'ici 2022 (qui concerne les pots, barquettes et films plastiques) et du calendrier des appels à projets CITEO, des travaux préparatoires ont été menés par Evodia et ses adhérents avec notamment la réalisation d'une étude d'optimisation de la collecte sélective en 2018 et des campagnes de communication dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte sélective.

Les enjeux de l'extension des consignes de tri sont multiples :

- Elles facilitent le geste du tri et leur compréhension par les usagers,
- Elles viennent participer à une baisse des ordures ménagères et/ou des refus de tri et entrent donc dans une politique plus globale de prévention,
- Elles entraînent une augmentation des soutiens versés par Citeo de 60€ par tonne sur les tonnes de plastiques recyclées au standard pour lequel la collectivité/son centre de tri a été sélectionné.

La phase 3 de l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques a été publiée le 1<sup>er</sup> mars dernier, avec une réponse attendue pour le 12 juillet 2019 et une mise en place opérationnelle sur le courant de l'année 2020, si la candidature est retenue par CITEO. Il est à noter que les collectivités ont 10 mois pour passer aux extensions de consignes à compter de leur sélection ou 2 mois suivant la mise en service du nouveau process adapté au tri de tous les emballages si celle-ci intervient plus de 10 mois après la sélection.

La réponse prend la forme d'un dossier de candidature, dont la trame est fournie par CITEO, qui doit argumenter et justifier l'optimisation du service déchets afin d'intégrer les impacts techniques, financiers et organisationnels du passage aux extensions des consignes.

Un plan de communication départemental doit être également précisément explicité avec l'ensemble des actions prévues en amont de la mise en place des extensions des consignes, lors de son déploiement et après.

Afin d'élaborer une dynamique collective territoriale, de participer à un sentiment d'appartenance (tous les Vosgiens vont trier de la même manière en même temps) et d'obtenir des résultats qualitatifs et quantitatifs sur la collecte sélective, il est indispensable de mener une seule et unique communication harmonisée sur l'ensemble du territoire des Vosges. Cela se traduit par des actions menées sur le même pas de temps avec un message et un visuel unique. Cette communication sera portée par Evodia, en concertation avec les adhérents, et déclinée sur l'ensemble du territoire. Les supports seront quant à eux réalisés selon la typologie et les besoins de chaque collectivité.

Afin d'être sélectionné, différents prérequis doivent être respectés :

- Au moins 75% des clients (en population) d'un centre de tri présentent un projet d'extension des consignes de tri. Le marché de tri d'Evodia ayant été renouvelé et étant pour le moment le seul client du centre de tri de CITRAVAL en cours de construction, il est donc impératif que tous les adhérents participent à une réponse collective départementale, comme pour le projet d'harmonisation des consignes de tri déjà réalisée dans les Vosges en 2012,
- L'adéquation du centre de tri avec le contexte territorial. Ce dossier est piloté par Evodia sur un bassin de 1 million d'habitants dans le cadre d'une étude de la fonction de tri dont le rendu est attendu courant avril prochain,
- La mise en place d'une communication spécifique.

Lors de la réunion de Bureau du 31 janvier, Evodia s'est positionné en tant que pilote pour cette réponse départementale et a proposé l'accompagnement suivant qui a été validé par les membres du Bureau et transmis aux collectivités le 1<sup>er</sup> février :

1. **Acter le passage de l'ensemble du département des Vosges aux ECT lors de la même phase d'appel à candidatures**, concomitamment à la réponse du centre de tri de CITRAVAL.
2. Mandater un bureau d'études afin d'accompagner Evodia et ses adhérents à la définition de leur projet d'adaptation de leurs moyens de pré-collecte et de collecte aux nouveaux flux des ECT et au remplissage du dossier de candidature : chaque adhérent devra donc, sur son territoire, mobiliser les moyens et les connaissances pour venir compléter la part du dossier de candidature correspondante.
3. Mandater un bureau d'études pour accompagner les adhérents le souhaitant dans leur réponse à un ou plusieurs leviers d'optimisation de la collecte : accompagnement optionnel refacturé aux collectivités concernées.

## Après en avoir délibéré, Comité Syndical, à l'unanimité :

- Acte la mise en œuvre du projet de passage aux extensions de consignes de tri sur le département dans les délais demandés par CITEO, à savoir 10 mois à compter de leur sélection ou 2 mois suivant la mise en service du nouveau process adapté au tri de tous les emballages si celle-ci intervient plus de 10 mois après la sélection, soit au plus tard pour le 15 octobre 2020,
- Autorise à établir un dossier de candidature commun à toutes les collectivités vosgiennes et de le déposer lors de la phase 3 de l'appel à projets CITEO,
- Autorise à déployer toute la stratégie et moyens nécessaires pour mener à bien ce projet afin d'en respecter les délais : transmission des éléments au bureau d'études retenu pour l'accompagnement, participation aux réunions de travail, ...
- Autorise, chacun sur son territoire, de décliner les stratégies et outils qui seront définis dans le dossier de candidature pour la mise en place des extensions de consignes de tri,
- Autorise à déployer la communication départementale définie dans le cadre du dossier de candidature et obligatoire pour la mise en place des extensions de consignes de tri,
- Autorise le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

### 3 – CONVENTION AVEC LE CDG POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER PREVENTION

Depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Elaboré en 2017 au sein d'Evodia, le document unique doit être mis à jour et face aux difficultés rencontrées par les collectivités et établissements publics pour satisfaire à ces exigences réglementaires, il est possible de se faire assister par le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un conseiller prévention.

Il est donc proposé de faire réaliser les missions suivantes au conseiller prévention du CDG, à savoir :

- Accompagnement dans la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'actions annuel de prévention
- Actions de sensibilisation à des thèmes en prévention, hygiène et sécurité

- Accompagnement dans la recherche et/ou la mise en place de solutions
- ...

Ces missions sont estimées à 14 heures pour l'année 2019 (1/2 journée par trimestre) pour un montant de 770 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion des Vosges ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget.

#### 4 – CONVENTION SUR LES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS

Recylum avec lequel Evodia a déjà signé une convention pour la reprise des néons et lampes en mars 2015 et courant jusqu'au 31/12/2020, a obtenu en janvier 2018 un agrément pour la collecte des PAE. L'année 2018 leur a permis de structurer cette nouvelle activité et leur permet désormais de proposer une filière opérationnelle.

Ce nouvel agrément fait partie de la filière REP sur les DDS au titre de la catégorie 2 pour laquelle aucun éco organisme n'avait encore demandé d'agrément.

Une convention type pour l'adhésion nous a été adressée dernièrement. Une contrainte de quantité minimale de collecte fixée à 108 PAE étant fixée, les modalités de déploiement à l'échelle du département vont donc être étudiées. Il est à noter que malgré le fait que les déchèteries n'acceptent pas pour l'heure ce type de produits, elles en héritent tout de même. L'arrivée d'une filière opérationnelle est donc une bonne nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Conventioneer avec ESR pour la filière des PAE,
- Autoriser le Président à signer la convention avec ESR ainsi que tous les documents y afférent.

## 5 – REFACTURATION A SUEZ DE FRAIS DE TRANSPORT D'OM VERS PAGNY SUR MEUSE

Suite à la fermeture de l'ISDND de Villoncourt en novembre dernier en raison de l'atteinte de ses capacités de traitement, une partie des tonnages vosgiens a dû être acheminée en urgence vers l'ISDND de Pagny sur Meuse, engendrant des frais de transport supplémentaires que SUEZ s'est engagé à prendre en charge financièrement.

Cette organisation temporaire a engendré les surcoûts suivants :

- Au départ du transit d'Epinal, 2391.32 tonnes ont été transportées vers Pagny sur Meuse au tarif de 8.76 €HT/T au lieu de 4.78 €HT/T, soit un différentiel de 3.98 €HT/T.
- Au départ du transit de Mandres sur Vair, 20.26 tonnes ont été transportées vers Pagny sur Meuse au tarif de 12.41 €HT/T au lieu de 12 €HT/T, soit un différentiel de 0.41 €HT/T.
- Soit un surcoût global de 9 525.76 € HT soit 10 478.34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Autorise la facturation à SUEZ du montant présenté ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les documents afférents.

## 6 - ADHESION AU GIP GESTION DES DAE (DECHETS ACTIVITE ECONOMIQUE)

Sur proposition d'Evodia à Monsieur le Préfet des Vosges, un groupe de travail a été récemment constitué afin de réfléchir aux enjeux que représentent les déchets d'activités économiques produits sur le département des Vosges.

A l'échelle du Grand Est, les déchets et matériaux issus de chantiers du BTP représentent le gisement le plus important identifié par le PRPGDMA (Plan régional prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés).

Par ailleurs, ils constituent environ 60 % des déchets mis en stockage sur l'installation de Villoncourt exploitée par Suez (hors refus de tri). Une partie non négligeable de ces déchets enfouis est considérée valorisable.

Autre sujet de préoccupation soulevée par nos soins : les capacités de stockage des déchets inertes sur le département, dont le déficit a été estimé à environ 155 000 tonnes/an.

Pour les déchets d'activités professionnelles, le Plan Régional fixe des objectifs :

- ambitieux de baisse de la production et prévoit de diminuer drastiquement les capacités de stockage :
  - de - 30% en 2020
  - et de - 50% en 2025 par rapport aux quantités stockées en 2010 ce qui représentent une réduction des capacités d'accueil – 1,500 Mt.

Les fortes tensions connues fin 2018 vont donc s'aggraver.

- ✓ Pour mémoire, notre Région va passer d'environ :
  - 2 Mt de capacités de stockage en 2010
  - à 1,093 Mt de tonnes en 2020
  - et à 781 000 tonnes en 2025.
  
- cible des taux de réemploi et de valorisation matière notamment en augmentant la performance du traitement des déchets qui vont donc obliger les professionnels à réaliser des efforts importants de prévention et de tri.

Une 1<sup>ère</sup> réunion de travail a été organisée en Préfecture le 12 mars dernier co-animée par le Secrétaire Général de la Préfecture et Annick LAURENT, Evodia-Sovodeb, en présence des acteurs de la filière, des représentants des organisations et fédérations, de la Région et du Conseil Départemental, des services de l'Etat dont l'objectif était de réfléchir collectivement à l'émission de solutions opérationnelles de valorisation et traitement de ces flux sur les Vosges.

Annick LAURENT, DG de Sovodeb, a par ailleurs rappelé que le dispositif d'accueil des professionnels sur 1 réseau de DT publiques existant depuis 15 ans maintenant, ne répondait plus à la demande et aux attentes des professionnels et pose dorénavant des problèmes d'accueil et de gestion en raison de la saturation de ces sites.

Il a donc été proposé de créer un GIP (groupe d'intérêt public) qui pourrait être constitué d'environ 15 membres (selon leur engagement).

La 1<sup>ère</sup> mission de ce GIP serait de lancer une étude :

- de gisement du flux sur le 88
- de faisabilité technico-économique des différentes solutions de regroupement-tri-valorisation

Le GIP se fixe également un rôle d'information-communication-formation auprès des acteurs concernés et des différents donneurs d'ordres.

Une réunion, couplée à une visite de l'ISDND de Villoncourt, sera prochainement organisée en lien avec la Région.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public « GT DAE »,
- Adhère dès sa constitution envisagée pour fin avril 2019,
  
- Dit que conformément au cadre légal des GIP, Evodia sera représenté au sein du groupement par :
  - En qualité de membre titulaire : Monsieur B. JOURDAIN
  - En qualité de membre suppléant : Monsieur P. CHOSEROT
- Autoriser le Président à signer tout document correspondant.

## 7 – DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14,

Considérant que dans les séances ou le compte administratif est débattu et voté, le Comité Syndical doit élire un Président de séance en remplacement du Président d'Evodia, qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Patrick LAGARDE pour présider la séance lors du vote administratif 2018 du budget principal

## 8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Président présente le compte administratif 2018.

Les résultats de l'exercice 2018 s'établissant ainsi :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### REALISATIONS

Recettes	27 485 821.56 €
Dépenses	27 286 458.92 €
Résultat 2018	199 362.64 €
Report excédent à fin 2017	2 311 916.41 €
Résultat de clôture	2 511 <b>279.05 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### REALISATIONS

Recettes	323 806.60 €
Dépenses	43 011.89 €
Excédent d'investissement 2018	280 794.71 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	- 7 007.17 €
Résultat de clôture	273 <b>787.54 €</b>
Reste à réaliser recettes	0.00 €
Reste à réaliser dépenses	6 804.00 €

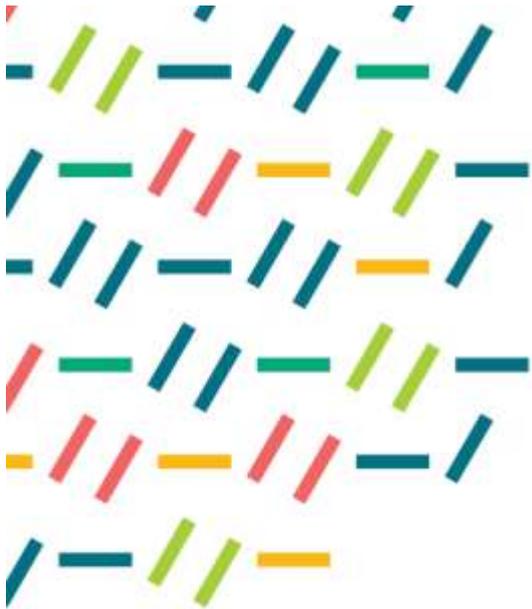
Le Président JOURDAIN se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Patrick LAGARDE, Vice-Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus, soit un excédent global de clôture de 2 785 066.59 €.



MARS 2019  
Rapports Budgétaires



# SOMMAIRE

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

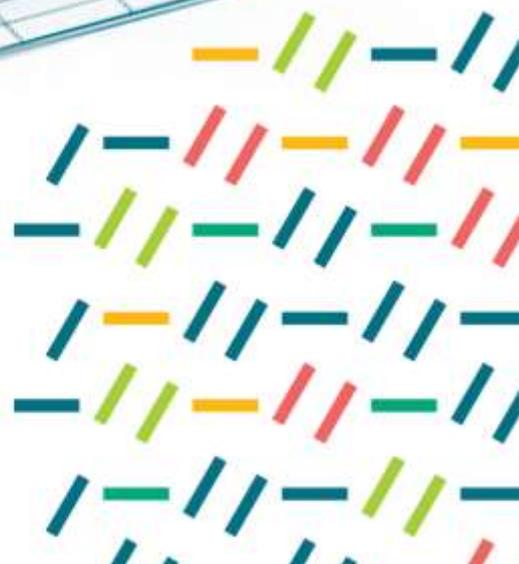
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	6
Dépenses et recettes de fonctionnement .....	6
La section de fonctionnement en dépenses .....	8
La section de fonctionnement en recettes .....	10
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	12
La section d'investissement en dépenses .....	12
La section d'investissement en recettes .....	12

## LE BUDGET PRIMITIF 2019

<b>RAPPEL DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE VOTÉ LE 21 FÉVRIER 2019</b> .....	15
<b>DÉTAIL DU BUDGET PRIMITIF 2019</b> .....	20
La section de fonctionnement en dépenses .....	20
La section de fonctionnement en recettes .....	24
La section d'investissement.....	27



# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018



/ 5 /

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## / Dépenses et recettes de fonctionnement

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES
011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel
65	Autres charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
022	Dépenses imprévues
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	
023	Virement à la section d'investissement
6811	Dotations aux amortissements
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES
13	Atténuation des charges
70	Produits des services
74	Dotations et participations
75	Autres produits de gestion courante
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	
042	Opération d'ordre entre sections
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	
002	Excédent de fonctionnement reporté
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	

PRÉVISION BP	DÉPENSES NETTES	RÉALISATIONS EN %
29 480 621.00 €	26 489 988.89 €	89.86 %
740 000.00 €	685 499.02 €	92.64 %
65 500.00 €	64 041.35 €	97.77 %
0.00 €	0.00 €	0.00 %
10 000.00 €	0.00 €	0.00 %
424 435.98 €	0.00 €	0.00 %
<b>30 720 556.98 €</b>	<b>27 239 529.26 €</b>	<b>88.67 %</b>
0.00 €	0.00 €	0.00 %
46 929.66 €	46 929.66 €	100.00 %
46 929.66 €	46 929.66 €	100.00 %
<b>30 767 486.64 €</b>	<b>27 286 458.92 €</b>	<b>88.69 %</b>

PRÉVISION BP	RECETTES NETTES	RÉALISATIONS EN %
0.00 €	174 106.08 €	0.00 %
27 354 266.00 €	26 084 632.12 €	95.36 %
897 327.23 €	873 552.73 €	97.35 %
1 000.00 €	1 067.92 €	106.79 %
2 977.00 €	2 977.50 €	0.00 %
200 000.00 €	349 485.21 €	174.74 %
<b>28 455 570.23 €</b>	<b>27 485 821.56 €</b>	<b>96.59 %</b>
0.00 €	0.00 €	0.00 %
<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 %</b>
2 311 916.41 €		
<b>30 767 486.64 €</b>	<b>27 485 821.56 €</b>	<b>89.33 %</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	199 362.64 €
Résultat reporté	2 311 916.41 €
Résultat de clôture 2018	2 511 279.05 €



## / La section de fonctionnement en dépenses : **27 286 458.92 €**

LES DÉPENSES REGROUPENT :

/ Les charges à caractère général :

● A l'article 611 : 25 886 597.92 €

- **Les prestations relatives au transitage-transport et traitement : 13 270 278.55 € en baisse de 3.72 % par rapport à 2017.** Cette baisse s'explique en grande partie par le recours plus important à l'enfouissement (avec une diminution de son tarif), notamment en raison du démarrage des travaux sur FENIIX (plus tôt que prévu dans le cadre de notre consultation).
- **Les prestations liées à la collecte sélective des papiers et emballages 10 350 481.91 €, en baisse de 5 % par rapport à 2017** qui comprennent : les reversements des soutiens aux collectivités et les aides sur les matériaux valorisés (T4 de 2017 + liquidatif de 2017 + les 3 premiers trimestres de 2018). Le rattachement est donc partiel au titre de 2018. Il manque le T4 de 2018 (soutiens + recettes) et le liquidatif de l'année (non perçu).

À noter :

- Des charges en augmentation de 4.7 %, soit environ 150 000 € en raison de l'augmentation des tonnages collectés,
- Nous sommes en attente du versement des soutiens EcoFolio 2017, qui ne sont pas encore intervenus sur 2018 (montant estimé : 447 225 €),
- Le montant des reprises versé a chuté de 11.6 % soit environ - 330 000 €,
- Un liquidatif 2017 CITEO versé en 2018 constant,
- Le SDD 2016, touché en 2018, d'un montant de 175 009.39 €. Ce soutien au Développement Durable est pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive cumulé (soit un montant de 663 000 €) afin de venir financer le Plan d'Amélioration de la Collecte Sélective (PACS), notamment en prévision des extensions des consignes de tri des plastiques. Ont déjà été financés à l'aide de cette enveloppe : l'étude d'optimisation de la collecte sélective vosgienne ainsi que les 1<sup>er</sup> volets de la campagne de communication autour du PACS.

- **La gestion des filières spécifiques : 1 876 434.09 €**

→ soit : - 8.82 % par rapport à 2017.

Il s'agit de l'amiante, des D3E, des DDS, du bois, du plâtre, des huisseries, des meubles, des déchets verts, des huiles... Les charges, soutiens et aides sont totalement répercutés aux collectivités.

- **Le programme prévention (y compris le programme d'acquisition de composteurs) : 152 788.69 €.** Année au cours de laquelle nous avons développé des actions autour de nos axes stratégiques pour réduire et valoriser les biodéchets, le mieux consommer et la promotion du réemploi.

- **Le programme communication : 236 614.68 €.**

Le programme comprend le versement aux collectivités des soutiens aux actions de sensibilisation et soutiens aux ADT attribués par Eco Emballages/CITEO (150 405.75 €), les dépenses aux actions de communication (événementiel, supports de communication écrits, digitaux...).

**/Les autres charges à caractère général : 603 390.97 € dont :**

● **Les achats de conteneurs** pour revente aux collectivités : 12 024.00 €

● **Les achats de sacs jaunes** pour revente aux collectivités : 38 448.02 €

● **Les achats de sacs textiles** pour 3 858.00 €

● **Les charges de fonctionnement : 549 060.95 €**

Eau-électricité, chauffage gaz, achat de petits équipements, carburant, fournitures administratives, les locations mobilières et immobilières, l'entretien du bâtiment, les abonnements, les frais d'affranchissement, de téléphonie, internet, les études (étude territoriale, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'usine et le centre de tri...), l'accompagnement aux collectivités pour les coûts et au pilotage de leur service public de prévention et de gestion des déchets ainsi que le suivi d'exploitation de l'usine. Le poste étude et accompagnement génère une hausse de 126 829.15 € soit + 30 %.

**/Les charges de personnel : 685 499.02 €**

pour 13 postes (ETP) (disponibilité d'un agent, remplacement juriste non réalisé en 2018)

**/Les autres charges de gestion courante : 64 041.35 €**

(indemnités élus, cotisations de retraite élus, déplacements élus)

**/Les opérations d'ordre entre sections : 46 929.66 €**

(amortissements sur l'immeuble de Dogneville, matériels...)



## **/La section de fonctionnement en recettes : 27 485 821.56 €**

### **LES RECETTES COMPRENNENT :**

#### **/Les atténuations de charges pour 174 106.08 € dont :**

- La valorisation métaux (solde 2017 après rattachement et 2018) : 166 978.17 €,
- Les remboursements Sécurité Sociale et Gras Savoye pour maladie et maternité pour 7 127.91 €.

#### **/Les produits des services :**

- **Au compte 70 688 : 26 002 719.61 €**
  - La facturation des prestations relatives au transitage-transport et traitement : 13 496 144.14 €,
  - Les prestations liées à la collecte sélective : 10 132 842.53 € constituées des recettes provenant :
    - de la rémunération sur la reprise des matériaux,
    - du liquidatif de 2017,
    - des 3 premiers trimestres de 2018,Le rattachement est donc partiel au titre de 2018 ; il manque le T4 et le liquidatif de 2018 (non perçu).
  - Le SDD (175 009.39€)
  - La gestion des filières spécifiques : 1 882 194.25 €  
DDS, D3E, Eco Folio, l'amiante, le bois, le plâtre, les huisseries...
  - La vente de composteurs : 64 521.02 €
  - Le programme communication : 427 017.67 € qui a bénéficié de soutiens de la part de CITEO, OCAD3E, EcoDDS, Eco-mobilier, Eco TLC et NSG.

#### **/Les autres produits des services : 81 912.51 €**

- Les redevances versées par Sovodeb au titre de la mission d'assistance et les prestations de services : 15 489.06 €
- Le remboursement d'un demi salaire chargé pour un animateur par Suez : 12 618.43 €
- La revente des conteneurs aux collectivités : 12 024.00 €
- La revente des sacs jaunes aux collectivités : 38 448.02 €
- La redevance de contrôle FENIIX (2 mois) : 3 333.00 €

#### **/Les dotations et participations : 873 552.73 €**

- La cotisation habitant : 693 810 €
- Le FCTVA (fonctionnement) sur les travaux de remise en état de la salle de réunion : 797.23 €
- Les subventions Ademe pour :
  - l'accompagnement matrice compta coût ..... 24 570.00 €
  - l'accompagnement des collectivités ..... 29 137.50 €
  - l'AMO tri..... 8 862.00 €
  - le solde sur l'aide ZDZG..... 115 200.00 €
  - la subvention CNRACL pour document unique .... 1 176.00 €

**/Les autres produits de gestion courante : 1 067.92 €**

- Refacturation des repas aux collectivités lors de journées formation, réunion...

**/Les produits financiers : 2 977.50 €**

- Les intérêts financiers sur l'avance en compte courant faite à Vosges TLC : 2 977.50 €.

**/Les produits exceptionnels : 349 485.21 €**

- Les droits d'usage versés par SOVVAD ..... 9 154.27 €  
(solde 2017 après rattachement et 2018)
- La ristourne 2018 sur les refiom versée par SOVVAD ... 121 608.58 €
- Les termes correcteurs versés par FENIIX  
pour novembre et décembre ..... 211 445.08 €
- L'annulation de mandats pour régularisation SUEZ ..... 5 492.28 €  
(transits)
- Des pénalités de retard à ONYX  
et de non-conformité à SUEZ..... 1 785.00 €

**Il faut retenir que :**

**→ Le résultat de fonctionnement 2018 est de 199 362.64 € (- 400 K€ prévu)**

Détails sur écarts en prévisionnel et réalisé :

- Sur le budget communication : - 176 402.99 € entre BP et CA. Plusieurs actions d'envergure n'ont pas pu se déployer sur l'année 2018 (conception d'un parcours pédagogique au centre de tri textiles et le plan déchèteries) qui ont induit des dépenses moins élevées qu'initialement prévues.
- - 116 000 € sur le budget prévention (moins d'actions engagées)
- Les termes correcteurs et redevance de contrôle de FENIIX : ces termes correcteurs (recettes de 211 000 €) ont été introduits dans la nouvelle DSP et donc non prévisibles au BP 2018
- Le changement de tarif sur FENIIX à compter de novembre a également induit une baisse de 100 000 € (gain de 13.6 €/T sur les 7 400 T traitées).

**/Le résultat à fin 2017 reporté était de 2 311 916.41 €**

**= un résultat cumulé de fonctionnement à fin 2018**

**de 2 511 279.05 €**

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses,  
d'un montant de 43 011.89 € :

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES
20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles
26	Participations et créances
020	Dépenses imprévues
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	
040	Opérations ordres entre sections
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	
001	Résultat reporté
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	

**Détail :**

- L'AMO du site internet
- La refonte du site internet
- L'AMO du site extranet (acompte)

Les recettes,  
d'un montant de 323 806.60 € :

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES
13	Subvention d'investissement
10	Dotations, fonds divers réserves : FCTVA
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé
024	Produit des cessions
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement
040	Opération d'ordre entre section (amort.)
<b>TOTAL PRÉLÈVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	
Solde d'exécution positif reporté	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	

- Au FC TVA d'un montant de 10 869.77€
- A l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 266 007.17 €
- Aux amortissements d'un montant de 46 929.66 €

PRÉVISION BP	DÉPENSES NETTES	RÉALISATIONS EN %
45 000.00 €	24 687.60 €	54.86 %
366 000.00 €	18 324.29 €	5.01 %
0.00 €	0.00 €	0.00 %
5 799.43 €	0.00 €	
<b>416 799.43 €</b>	<b>43 011.89 €</b>	<b>10.32 %</b>
0.00 €	0.00 €	0.00 %
<b>416 799.43 €</b>	<b>43 011.89 €</b>	<b>10.32 %</b>
7 007.17 €	0.00 €	0.00 %
<b>423 806.60 €</b>	<b>43 011.89 €</b>	<b>10.15 %</b>

- Le changement de l'enseigne
- L'acquisition de matériel informatique
- L'acquisition d'un vidéoprojecteur

PRÉVISION BP	RECETTES NETTES	RÉALISATIONS EN %
0.00 €	0.00 €	
10 869.77 €	10 869.77 €	100.00 %
266 007.17 €	266 007.17 €	100.00 %
100 000.00 €	0.00 €	0.00 %
<b>376 876.94 €</b>	<b>276 876.94 €</b>	<b>73.47 %</b>
0.00 €	0.00 €	0.00 %
46 929.66 €	46 929.66 €	100.00 %
<b>46 929.66 €</b>	<b>46 929.66 €</b>	<b>100.00 %</b>
<b>423 806.60 €</b>	<b>323 806.60 €</b>	<b>76.40 %</b>
0.00 €	0.00 €	0.00 %
<b>423 806.60 €</b>	<b>323 806.60 €</b>	<b>76.40 %</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	280 794.71 €
RÉSULTAT REPORTÉ	- 7 007.17 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017	273 787.54 €

**/ Soit un excédent global  
de clôture 2018  
de 2 785 066.59 €**



# LE BUDGET PRIMITIF 2019

/ 15 /

# RAPPEL DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) VOTÉ LE 21 FÉVRIER 2019

DOB 2019	CHARGES	RECETTES	ÉCART
Frais de traitement	8 378 569.00 €	8 362 851.00 €	- 15 718.00 €
Frais de transitage	866 957.00 €	869 750.00 €	2 793.00 €
Frais de transport	784 464.00 €	782 766.00 €	- 1 698.00 €
<b>TOTAL TTT</b>	<b>10 029 990.00 €</b>	<b>10 015 367.00 €</b>	<b>- 14 623.00 €</b>
Collecte sélective	11 800 000.00 €	11 975 000.00 €	175 000.00 €
Amiante lié	33 000.00 €	33 000.00 €	
D3E	300 000.00 €	300 000.00 €	
Bois	208 000.00 €	208 000.00 €	
Plâtre	436 000.00 €	436 000.00 €	
Huisseries	245 000.00 €	245 000.00 €	
DDS	400 000.00 €	400 000.00 €	
Huiles Végétales	6 000.00 €	6 000.00 €	
Huiles Minérales	12 000.00 €	12 000.00 €	
EcoDDS	38 000.00 €	38 000.00 €	
Eco-mobilier	280 000.00 €	280 000.00 €	
Déchets verts	20 000.00 €	20 000.00 €	
Prévention	180 000.00 €	0.00 €	- 180 000.00 €
Programme composteurs	97 000.00 €	93 962.00 €	- 3 038.00 €
Communication	300 000.00 €	207 110.00 €	- 92 890.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14 355 000.00 €</b>	<b>14 254 072.00 €</b>	<b>- 100 928.00 €</b>
<b>SOUS TOTAL 611 / 70688</b>	<b>24 384 990.00 €</b>	<b>24 269 439.00 €</b>	<b>- 115 551.00 €</b>
<b>TOTAL 611/70688</b>	<b>24 384 990.00 €</b>	<b>24 269 439.00 €</b>	<b>- 115 551.00 €</b>
Autres charges/ Recettes	1 563 445.00 €	325 261.00 €	- 1 238 184.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 948 435.00 €</b>	<b>24 594 700.00 €</b>	<b>- 1 353 735.00 €</b>

Le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 21 février dernier a permis de détailler les éléments de contexte pour 2019 dont on rappellera les plus essentiels :

### / Sur les Ordures Ménagères (OM) :

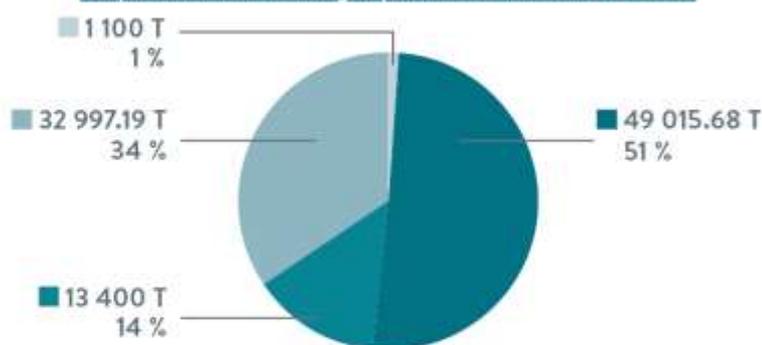
Poste de 10 029 990 €, en baisse de 25 % en raison :

- de la nouvelle DSP sur FENIIX pour une durée de 25 ans avec une baisse du tarif appliqué,
- d'une baisse des tarifs sur l'ISDND de Villoncourt,
- d'une TGAP plutôt stable (augmentation de 1 €/T sur l'enfouissement, constante sur l'incinération),
- d'une hausse des tarifs sur Chaumont et Tronville mais qui impacte peu la diminution globale générée par les sites les plus utilisés : FENIIX et Villoncourt.

Un prévisionnel de 96 500 tonnes à gérer soit une légère hausse estimée à 0.3 % qui tient compte du palier marqué dans la baisse de la production ainsi que de l'intégration des 630 T de balles de 2018, incinérées en 2019.

4 sites de traitement utilisés selon la répartition suivante :

Répartition des tonnages par site de traitement 2019



■ Tronville ■ Villoncourt ■ Chaumont ■ FENIIX

### / Sur la collecte sélective des recyclables

Poste de 11 800 000 €, en augmentation en raison :

- des charges, en hausse de 600 000 € qui intègrent les nouvelles conditions des marchés de collecte et de tri et notamment la refacturation des coûts de traitement des refus de tri,
- des recettes, en baisse de 300 000 € en raison des reprises matériaux qui restent dans un contexte international délicat.

Le montant des soutiens versés par CITEO reste incertain dans le cadre des critères du soutien à la transition qui représente 1 800 000 € sur les 5 200 000 € espérés, sachant qu'un critère non atteint = une perte directe de 600 000 €.

### / Sur les filières spécifiques

Poste de 1 978 000 €, en augmentation en raison de :

- une hausse constante des tonnages pris en charge sur les déchèteries (+ 10 % en 2018) pour le plâtre, les huisseries, les meubles, l'amiante, le bois...
- l'intégration des charges des DDS sur le T1 non honorées par l'éco-organisme dont l'agrément devrait être renouvelé courant mars.



### **Il est à noter que :**

Évodia prend en charge plus de 30 flux de déchets différents et assure la gestion technique, financière, administrative et juridique de plus de 15 filières ce qui représente plus de 170 000 tonnes/an. 81 % des tonnages vosgiens sont gérés directement par Évodia (nous n'avons pas encore tous les éléments pour 2018).

### **/ Pour le programme communication :**

Un budget a été établi en dépenses à hauteur de 300 000 € pour l'année à venir.

Les aides attendues sont estimées à 207 110 € :

- Elles comprennent les soutiens perçus de CITEO qui seront reversés en partie aux collectivités (selon critères d'éligibilité définis). Le solde des soutiens étant utilisé par Évodia pour financer les actions départementales et les outils mis à disposition des collectivités adhérentes.
  - Les autres soutiens à percevoir : Eco-mobilier, Eco TLC, EcoDDS, OCAD3E.
- 
- Évodia continuera de mener un large plan d'actions pour sensibiliser les Vosgiens au tri des déchets recyclables, avec notamment deux campagnes de communication (tri du verre et de l'aluminium) et le déploiement des supports de communication (sacs de pré-collecte, guide du tri) tout en préparant l'extension des consignes de tri des emballages
  - "Le plan déchèterie" se déclinera en 2019 avec la création d'une nouvelle signalétique qui sera amorcée au printemps 2019
  - La création de trois parcours pédagogiques sur les sites industriels : centre de tri textiles (printemps), centre de tri des déchets recyclables (2<sup>ème</sup> semestre), unité de valorisation énergétique (en 2021)
  - L'ouverture d'un extranet pour les adhérents et partenaires afin de faciliter les liens entre Évodia et ses collectivités et fluidifier les échanges
  - Le développement des animations autour de la prévention des déchets, du tri et des filières avec les mêmes modalités d'animations sur les territoires. Selon les cas, certaines prestations nécessitant du temps passé par les animateurs seront facturées :
    - 25 €/heure pour les adhérents
    - 35 €/heure pour les autres structures
  - 2 événements phares pour accompagner les habitants au changement de comportement quant à leur production de déchets : une journée éco-solidaire co-organisée avec la Ligue contre le cancer et une Semaine Européenne de Réduction des Déchets durant laquelle Saint Nicolas favorisera le réemploi et le mieux consommer.

## / Pour le programme prévention :

Sur le programme d'actions :

- 180 000 € de dépenses,
- Pas de recettes attendues.

L'année 2019 sera particulièrement marquée par la préparation de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : élaboration participative (adhérents et acteurs du territoire), rédaction du programme, procédures de validation et mise en place d'outils de suivi et de travail collaboratif.

Pour se préparer à la mise en œuvre du PLPDMA, une action phare sera mise en place. Nous poursuivrons également dans cette attente des actions dans le cadre du programme pluriannuel précédemment défini :

- **Axe : "Réduire et valoriser les biodéchets"**
  - Accompagnement à la mise en place du compostage partagé, notamment en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux
  - Formation au compostage et bonnes pratiques du jardinage au naturel
- **Axe : "Mieux consommer"**
  - Organisation d'événements de sensibilisation
  - Achat de matériel et outils pédagogiques pour les animateurs d'Évodia qui deviennent complètement autonomes pour les animations
- **Axe : "Promouvoir l'ESS"**
  - Accompagnement des structures du réemploi : formation et équipements informatiques

Sur le programme d'acquisition et d'accompagnement de composteurs domestiques et partagés :

- 97 000 € de dépenses
- 93 962 € de recettes :
  - 3 962 € d'aides Ademe
  - 90 000 € de revente de composteurs.

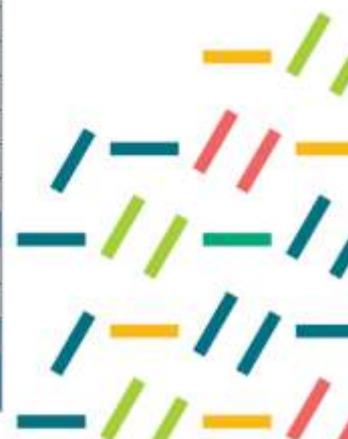


# DÉTAIL DU BUDGET PRIMITIF 2019

## / La section de fonctionnement : dépenses

CHAPITRE	DÉPENSES
011	Traitement-Transit-Transport
SOUS TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES	
011	Collecte Sélective
SOUS TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE	
011	Amiante
011	D3E
011	Eco Folio
011	Bois
011	Plâtre
011	Huisseries
011	DDS : marché départemental
011	EcoDDS
011	Eco-mobilier
011	Déchets verts
011	Huiles Minérales
011	Huiles Végétales
SOUS TOTAL FILIÈRES	
011	Prévention
011	Communication
SOUS TOTAL COMMUNICATION/PRÉVENTION	
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SERVICE - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (1)</b>	
011	Autres charges à caractère général
SOUS TOTAL AUTRES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (2)	
011	Charges à caractère général (1+2)
012	Charges de personnel
65	Autres charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
022	Dépenses imprévues
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	
023	Virement à section d'investissement
6811	Dotations aux amortissements
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	

BP 2018	CA 2018	BP 2019
14 926 848.00 €	13 270 278.55 €	12 250 306.00 €
14 926 848.00 €	13 270 278.55 €	12 250 306.00 €
11 000 000.00 €	10 350 481.91 €	12 157 225.00 €
11 000 000.00 €	10 350 481.91 €	12 157 225.00 €
16 000.00 €	24 438.22 €	33 000.00 €
300 000.00 €	282 582.58 €	300 000.00 €
350 000.00 €	0.00 €	0.00 €
176 000.00 €	200 187.17 €	208 000.00 €
375 000.00 €	405 616.02 €	436 000.00 €
210 000.00 €	236 775.89 €	245 000.00 €
360 000.00 €	333 898.48 €	400 000.00 €
31 000.00 €	30 856.00 €	38 000.00 €
280 000.00 €	269 262.55 €	280 000.00 €
70 000.00 €	75 056.26 €	20 000.00 €
11 000.00 €	12 038.92 €	12 000.00 €
6 000.00 €	5 722.00 €	6 000.00 €
2 185 000.00 €	1 876 434.09 €	1 978 000.00 €
305 000.00 €	152 788.69 €	180 000.00 €
390 000.00 €	236 614.68 €	300 000.00 €
695 000.00 €	389 403.37 €	480 000.00 €
28 806 848.00 €	25 886 597.92 €	26 865 531.00 €
673 773.00 €	603 390.97 €	785 365.00 €
673 773.00 €	603 390.97 €	785 365.00 €
29 480 621.00 €	26 489 988.89 €	27 650 896.00 €
740 000.00 €	685 499.02 €	810 000.00 €
65 500.00 €	64 041.35 €	66 500.00 €
0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
424 435.98 €	0.00 €	1 071 864.65 €
30 720 556.98 €	27 239 529.26 €	29 609 260.65 €
0.00 €	0.00 €	0.00 €
46 929.66 €	46 929.66 €	55 679.40 €
46 929.66 €	46 929.66 €	55 679.40 €
30 767 486.64 €	27 286 458.92 €	29 664 940.05 €



## **/Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29 664 940.05 €**

### **/Les charges à caractère général : 27 650 896 €**

- **Les prestations de service : 26 865 531 € constituées :**
  - des charges de transit + transport + traitement,
  - des charges de collecte sélective et autres filières (DDS, D3E, Eco-mobilier, plâtre, huisseries...),
  - des charges des programmes prévention et communication.
- **Les charges de fonctionnement : 588 365 € :**
  - dont 334 945 € de frais d'études diverses,
  - l'accompagnement aux collectivités, suivi d'exploitation usine, la formation, les honoraires, l'affranchissement, assurances, téléphonie...
- **Les acquisitions de matériels (conteneurs + sacs de collecte et composteurs, plan d'action déchèterie et lavage de conteneurs) : 197 000 €.**

### **/Les charges de personnel : 810 000 € pour 16,5 ETP**

En augmentation par rapport au DOB en raison de la décision prise par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges de confier l'animation territoriale à Évodia représentant 1 ETP. Les charges correspondantes seront refacturées à la collectivité.

### **/Les autres charges de gestion courante : 66 500 € (indemnités et frais de déplacements élus)**

### **/Les charges exceptionnelles : titres annulés sur exercice antérieur : 10 000 €**

### **/Les dépenses imprévues : 1 071 864.65 € (différentiel recettes/dépenses)**

### **/Les amortissements : 55 679.40 €**

## /Les charges de fonctionnement réalisées 2018 et prévues 2019

## LES AUTRES CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL RÉALISÉES 2018 ET PRÉVUES 2019

	2018	2019	ÉCART PRÉVU/RÉALISÉ	
Eau	519.00 €	600.00 €	81.00 €	15.61 %
Electricité - Gaz	12 431.27 €	14 000.00 €	1 568.73 €	12.62 %
Carburant	2 573.67 €	3 500.00 €	926.33 €	35.99 %
Petit Équipement	2 081.95 €	3 500.00 €	1 418.05 €	68.11 %
Vêtements de travail	57.84 €	1 500.00 €	1 442.16 €	2 493 %
Fournitures administratives	4 294.23 €	4 500.00 €	205.77 €	4.79 %
Locations immobilières	1 296.00 €	1 500.00 €	204.00 €	15.74 %
Locations mobilières	8 867.89 €	10 000.00 €	1 132.11 €	12.77 %
Entretien bâtiments	25 468.39 €	15 000.00 €	- 10 468.39 €	- 41.10 %
Entretien matériel roulant	1 643.03 €	2 000.00 €	356.97 €	21.73 %
Entretien autres biens mobiliers	3 719.74 €	3 000.00 €	- 719.74 €	- 19.35 %
Maintenance	16 765.64 €	20 000.00 €	3 234.36 €	19.29 %
Assurances	16 074.19 €	15 900.00 €	- 174.19 €	- 1.08 %
Études et recherches	279 403.44 €	334 945.00 €	55 541.56 €	19.88 %
Documentation générale	3 226.56 €	4 000.00 €	773.44 €	23.97 %
Organisme formation	19 915.00 €	30 000.00 €	10 085.00 €	50.64 %
Frais de colloque, séminaires	585.00 €	1 000.00 €	415.00 €	70.94 %
Indemnité comptable	3 236.45 €	3 500.00 €	263.55 €	8.14 %
Honoraires	29 998.80 €	10 000.00 €	- 19 998.80 €	- 66.67 %
Frais actes	1 104.00 €	1 500.00 €	396.00 €	35.87 %
Divers droits auteur-RH	13 076.16 €	10 000.00 €	- 3 076.16 €	- 23.52 %
Annonces et insertions	12 013.08 €	13 000.00 €	986.92 €	8.22 %
Frais divers de publicité	5 950.00 €		- 5 950.00 €	- 100.00 %
Frais transport divers	405.00 €		- 405.00 €	- 100.00 %
Déplacements	2 829.09 €	3 500.00 €	670.91 €	23.71 %
Missions	888.90 €	2 000.00 €	1 111.10 €	125.00 %
Réceptions	9 230.93 €	9 500.00 €	269.07 €	2.91 %
Affranchissement	8 810.28 €	9 000.00 €	189.72 €	2.15 %
Frais téléphonie	15 359.83 €	18 000.00 €	2 640.17 €	17.19 %
Cotisations diverses	15 385.00 €	15 000.00 €	- 385.00 €	- 2.50 %
Redevance service rendu	31 850.59 €	28 420.00 €	- 3 430.59 €	- 10.77 %
<b>TOTAL</b>	<b>549 060.95 €</b>	<b>588 365.00 €</b>	<b>39 304.05 €</b>	<b>7.16 %</b>

## La section de fonctionnement : recettes

CHAPITRE	RECETTES
013	Atténuation de charges
70	Traitement - Transit - Transport
<b>SOUS TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES</b>	
70	Collecte Sélective
<b>SOUS TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE</b>	
70	Amiante
70	D3E
70	Eco Folio
70	Bois
70	Plâtre
70	Huisseries
70	DDS
70	EcoDDS
70	Eco-mobilier
70	Déchets verts
70	Huiles Minérales
70	Huiles Végétales
<b>SOUS TOTAL FILIÈRES</b>	
70	Prévention
70	Communication
<b>SOUS TOTAL COMMUNICATION/PRÉVENTION</b>	
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SERVICE - PRODUITS DES SERVICES (1)</b>	
70	Autres Produits des services
<b>SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS DES SERVICES (2)</b>	
70	Produits des Services (1 + 2)
74	Dotations et Participation à la cotisation à l'habitant
75	Autres produits de gestion courante
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	

BP 2018	CA 2018	BP 2019
0.00 €	174 106.08 €	0.00 €
13 309 766.00 €	13 496 144.14 €	10 015 367.00 €
<b>13 309 766.00 €</b>	<b>13 496 144.14 €</b>	<b>10 015 367.00 €</b>
11 175 000.00 €	10 132 842.53 €	12 085 225.00 €
<b>11 175 000.00 €</b>	<b>10 132 842.53 €</b>	<b>12 085 225.00 €</b>
16 000.00 €	24 423.76 €	33 000.00 €
300 000.00 €	282 582.55 €	300 000.00 €
350 000.00 €	0.00 €	0.00 €
176 000.00 €	205 957.32 €	208 000.00 €
375 000.00 €	405 624.04 €	436 000.00 €
210 000.00 €	236 775.89 €	245 000.00 €
360 000.00 €	333 898.55 €	400 000.00 €
31 000.00 €	30 856.00 €	38 000.00 €
280 000.00 €	269 262.55 €	280 000.00 €
70 000.00 €	75 052.68 €	20 000.00 €
11 000.00 €	12 038.91 €	12 000.00 €
6 000.00 €	5 722.00 €	6 000.00 €
<b>2 185 000.00 €</b>	<b>1 882 194.25 €</b>	<b>1 978 000.00 €</b>
100 000.00 €	64 521.02 €	0.00 €
404 000.00 €	427 017.67 €	207 110.00 €
<b>504 000.00 €</b>	<b>491 538.69 €</b>	<b>207 110.00 €</b>
<b>27 173 766.00 €</b>	<b>26 002 719.61 €</b>	<b>24 285 702.00 €</b>
180 500.00 €	81 912.51 €	186 962.00 €
<b>180 500.00 €</b>	<b>81 912.51 €</b>	<b>186 962.00 €</b>
27 354 266.00 €	26 084 632.12 €	24 472 664.00 €
897 327.23 €	873 552.73 €	1 347 020.00 €
1 000.00 €	1 067.92 €	1 000.00 €
2 977.00 €	2 977.50 €	2 977.00 €
200 000.00 €	349 485.21 €	1 330 000.00 €
<b>28 455 570.23 €</b>	<b>27 485 821.56 €</b>	<b>27 153 661.00 €</b>
2 311 916.41 €		2 511 279.05 €
<b>30 767 486.64 €</b>	<b>27 485 821.56 €</b>	<b>29 664 940.05 €</b>



## /Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 29 664 940.05 €

- **Les produits des services qui s'élèvent à 24 472 664 €**
  - Dont les prestations de service : 24 285 702 € constituées des recettes provenant :
    - de la facturation aux collectivités :
      - sur les 3T,
      - la collecte sélective,
      - les filières dédiées (DDS, D3E, meubles, l'amiante, plâtre, bois...),
    - des soutiens perçus des éco-organismes et de la reprise matériaux.
  - Les autres produits des services : 186 962 €
    - la revente aux collectivités des conteneurs, composteurs et sacs jaunes : 173 962 €,
    - la redevance Sovodeb versée à Évodia au titre de la mission d'assistance : 13 000 €.
- **Les dotations et participations : 1 347 020 €**
  - La cotisation par habitant (3.00 €) pour 1 148 736 €,
  - Les subventions à recevoir pour 198 284 € (Ademe – redevance de contrôle – SDD).
- **Les autres produits de gestion courante : 1 000 €** (déjeuners facturés aux collectivités)
- **Les produits financiers** sur l'avance en compte courant faite à Vosges TLC : **2 977 €**
- **Les produits exceptionnels : 1 330 000 € constitués :**
  - des termes correcteurs et redevance de contrôle seront versés par FENIIX : 1 100 000 €,
  - des mandats annulés dont régularisation (de taux) de la facturation tri de novembre 2018 : 230 000 €.

Et l'excédent reporté de 2 511 279.05 €

## / La section d'investissement

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES	BP 2018	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	122 000.00 €	392 000.00 €
26	Participations et créances	0.00 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues	5 799.43 €	8 839.55 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>157 799.43 €</b>	<b>410 839.55 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>157 799.43 €</b>	<b>410 839.55 €</b>
	RESTES À RÉALISER	259 000.00 €	6 804.00 €
001	Résultat reporté	7 007.17 €	0.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>423 806.60 €</b>	<b>417 643.55 €</b>

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2018	BP 2019
10	Dotations, fonds divers, (FCTVA)	0.00 €	8 176.61 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	266 007.17 €	0.00 €
024	Produits des cessions	100 000.00 €	80 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>376 876.94 €</b>	<b>88 176.61 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
040	Opération d'ordre entre section (amortissement)	46 929.66 €	55 679.40 €
<b>TOTAL PRÉLÈVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 929.66 €</b>	<b>55 679.40 €</b>
	Résultat reporté	0.00 €	273 787.54 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>423 806.60 €</b>	<b>417 643.55 €</b>
	RESTES À RÉALISER	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>423 806.60 €</b>	<b>417 643.55 €</b>



**/Les dépenses : 417 643.55 € constituées de :**

- 10 000 € pour l'achat de logiciels
- 330 000 € pour des travaux d'agrandissement des bureaux
- 20 000 € pour l'achat de matériels de bureau et informatique
- 10 000 € pour acquisition de mobilier de bureau
- 32 000 € pour un véhicule utilitaire
- 8 839.55 € pour dépenses imprévues
- 6 804 € de restes à réaliser 2018

**/Les recettes : 417 643.55 € comprenant :**

- 8 176.61 € représentant le FCTVA sur les investissements réalisés en 2017
- 80 000 € pour la vente du bâtiment de Dogneville
- 55 679.40 € pour les amortissements
- 273 787.54 € de report 2018

## 9 - COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice 2018, retracés dans le compte de gestion présenté par Madame le Payeur Départemental, sont identiques au Compte Administratif, et laisse apparaître les résultats suivants :

### BUDGET

- Excédent de fonctionnement : 2 511 279.05 €
- Excédent d'investissement 273 787.54 €

Soit excédent global de clôture : 2 785 066.59 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Approuve le Compte de Gestion 2018 présenté par Madame le Payeur Départemental.

## 10 - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'année 2018 qui présente un excédent de fonctionnement de 2 511 279.05 €,

Et constatant que la Section d'Investissement du Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de 273 787.54 €
- et un reste à réaliser dépenses de 6 804.00 € (*pas de restes à réaliser recettes*).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

En investissement :

- D'inscrire à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de 273 787.54 €

En fonctionnement :

- D'inscrire en report à nouveau à l'article 002 « excédent reporté » le résultat de 2 511 279.05 €.

## 11 - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le projet de Budget Primitif pour l'année 2019,

S'équilibrant ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 29 664 940.05 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 417 643.55 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Adopte le Budget Primitif 2019.

## 12 - VENTE DU BATIMENT DE DOGNEVILLE MODIFICATION DENOMINATION CADASTRALE DES PARCELLES

Par délibération n° 2018/935 en date du 21 février 2018 relative à la vente du bâtiment de Dogneville , il avait été fait état des parcelles n° 30 et 29 A – section dont il convient de modifier la dénomination en parcelle AH n° 30 suite à des modifications cadastrales.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Approuve la modification de la dénomination cadastrale de la parcelle indiquée dans la délibération n° 2018/935 en la parcelle AH n° 30.

## POINTS DIVERS :

### Point sur la filière des DDS

Depuis le 11 janvier 2019, EcoDDS a unilatéralement décidé de suspendre l'enlèvement des DDS dans les déchèteries, suite à des désaccords avec le Ministère sur son dossier de réagrément.

Les collectivités se sont donc retrouvées dans l'obligation d'assumer la continuité de collecte et de traitement des DDS, en lieu et place de l'éco-organisme. Cette disposition était prévue et a été activée dans le cadre du marché départemental des DDS porté par Evodia, sachant toutefois que cette disposition génère des surcoûts portés par les collectivités (estimés pour le moment à 20 000 €) et dont les modalités de prise en charge ultérieures proposées par EcoDDS restent pour l'heure insatisfaisantes.

EcoDDS a été réagréé par le Ministère par arrêté le 28 février dernier, les collectes de DDS prises en charge par l'éco organisme peuvent donc reprendre sous condition de la signature d'une annexe au contrat.

Cette convention a été renvoyée à l'éco organisme et la collecte est à nouveau opérationnelle sur notre territoire depuis mardi.

Pour autant, la convention proposée par EcoDDS aux collectivités leur demeure défavorable et des échanges ont toujours lieu au national à son sujet.



11, rue Gilbert Grandval  
CS 10040  
88026 Epinal Cedex  
03 29 34 36 61

**evODIA**  
Établissement Vosgien d'Optimisation  
des Déchets par l'Innovation et l'Action

 | [www.evodia.org](http://www.evodia.org)